

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 11 Avril 2017****Délibération 7 : 2017.04.11****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 39 absents : 10

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 30/03/2017

Domaine Compétence environnement

L'an deux mil dix-sept le onze avril à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

**PRESENTS** : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Michel BOUQUEROD.

**Objet : Approbation du zonage d'assainissement sur la commune historique de VILLECHANTRIA**

Considérant l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle VAL SURAN issue de la fusion des communes historiques SAINT-JULIEN, LOUVENNE, BOURCIA et VILLECHANTRIA avec effet au 01 janvier 2017

Considérant la délibération du 29/06/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de VILLECHANTRIA et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de VILLECHANTRIA du 28 septembre 2016 au 29 octobre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions et de l'avis favorable avec réserve du Commissaire enquêteur

Considérant que les réserves ne peuvent pas être levées :

- Demande d'approbation du zonage par la commune qui n'est pas compétent
- Impossibilité réglementaire par le service d'assainissement non collectif d'effectuer les travaux chez les particuliers
- La compétence animation figure dans la définition de l'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 39 votants 39 pour 0 abstention 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé en assainissement non collectif de la commune historique de VILLECHANTRIA

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de VAL SURAN aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 19/04/2017  
et publication ou notification du 19/04/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président, Jean-Louis DELORME